

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 607

8 mars 2012

SOMMAIRE

Alternative UCITS SICAV I S.A.	29093	Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l.	29107
Andromède SPF S.A.	29099	Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.	29109
Apis - Die Dienstleister S.à r.l.	29100	Quintiles Luxembourg European Holding	29109
Arras Holding S.A.	29090	Quintiles Luxembourg European Holding	29109
Arras SPF S.A.	29090	Quintiles Luxembourg European Holding	29110
B2 Holding S.A.	29103	Quintiles Luxembourg S. à r.l.	29114
Biaggi S.à r.l.	29116	Quintiles Luxembourg S. à r.l.	29114
Biaggi S.à r.l.	29126	Quodo AG	29115
Brissond Investissements S.A.	29128	Raf Holdings S.à r.l.	29115
Ciba Specialty Chemicals Finance Luxem- bourg S.A.	29093	Ranium International S.A.	29090
C.P.O. International S.A., SPF	29090	Ray Investment S.à r.l.	29109
Cypholding S.A.	29099	Redwood CBO S.A.	29115
DEMA SPF S.A.	29102	Rom4 S.A.	29116
Duva SPF S.A.	29091	Stonecreek Technologies Inc.	29128
Fintlux S.A.	29108	StoneCreek Technologies Inc.	29128
Hays S.à r.l.	29107	Texto International Holding S.A.	29091
Lux-Paul	29103	Turam Holding Sàrl	29136
Merit Capital Luxembourg	29110	United Bargain Société de Participations S.A.	29136
Newton Luxembourg	29098	WestLB Mellon Compass Fund	29095
Orco Property Group	29096	W.P. Stewart Holdings Fund	29091
Orco Property Group	29093		
Patri	29092		
Patrinvest	29100		
Pecharmant S.A.	29108		
Pyramides	29107		
Quiba Holding S.A.	29114		

Ranium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.411.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mars 2012 à 11.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (1^{er} étage), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre concernant le transfert du siège social de la société KHOFIS SpA;
2. Décision de participer à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société KHOFIS SpA ayant pour ordre du jour le transfert du siège social de cette société;
3. Décision de nommer un représentant de RANIUM INTERNATIONAL S.A., en vue de participer à toute future assemblée générale de KHOFIS SpA jusqu'à révocation.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012027878/693/18.

C.P.O. International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 31.895.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2012 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012029589/795/15.

**Arras SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Arras Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 29.306.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme ARRAS SPF SA, prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le lundi 26 mars 2012 à 10.00 heures au siège social sis à L-1724 Luxembourg, 3A Boulevard du Prince Henri, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2008
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008
3. allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2008
4. rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009
5. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009
6. allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2009
7. rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2010
8. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
9. allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2010
10. Renouvellement du mandat des administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur
11. quitus aux administrateurs
12. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

13. quitus au commissaire aux comptes
14. pouvoirs à donner
15. questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012026622/7430/28.

Duva SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 10.529.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 mars 2012 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012029590/795/15.

Texto International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 49.447.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2012 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012029591/795/16.

W.P. Stewart Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.524.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of W.P. Stewart Holdings Fund (the "Company"), will be held at 3.00 PM (local time) on 26 March 2012 at the offices of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the Annual Report comprising the audited accounts of the Company for the period ended 31 December 2011 and to approve the auditors' report thereon;
2. To allocate the result of the fiscal year ended 31 December 2011. The Board of Directors proposes to the Meeting to appropriate the result of the fiscal year ended 31 December 2011 for reinvestment in the Company;
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the period ended 31 December 2011;
4. To re-elect Maarten B. Bolle, William P. Stewart, Peter J.P. Rubingh, Mark D. Bergen and Antonius A.M. Wijsman as Directors for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2012;
5. To appoint Ernst & Young S.A. as independent auditors of the Company for the forthcoming fiscal year;

6. To transact such other business as may properly come before the meeting.

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements:

Holders of shares that are not registered in the Company's shareholders register who want to attend the Meeting are required to deposit a written declaration at the registered office of the Company no later than 22 March 2012. This written declaration needs to be issued by their bank or allied institution of Euroclear Nederland where the shares of the Company are held in custody, stating the name of the shareholder and the number of shares held in his/her name, and shall serve as ticket of admission to the Meeting. Once such declaration is issued, those shares will be blocked for further trading until after the Meeting.

Shareholders who will not be able to attend the Meeting to vote in person may be represented by power of attorney, the form of which is available at the registered offices of the Company and the Principal Distributor.

Copies of the 2011 Annual Report of the Company are available (free of charge) at the registered offices of the Company, the Fund Agent, and the Principal Distributor.

Principal Distributor

W.P. Stewart Asset Management (Europe) N.V.
WTC Amsterdam Airport
Schiphol Boulevard 189
1118 BG Schiphol, The Netherlands
Tel: +31 20 201 4985 / Fax: +31 20 201 4988
Email: info@wpstewart.nl

Fund Agent

Theodoor Gilissen Bankiers N.V.
Keizersgracht 617
1017 DS Amsterdam
The Netherlands
Tel: +31 20 527 6735 / Fax: +31 20 527 6550
Email: corptgb@gilissen.nl

Registered Office

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
c/o Corporate and Legal Administration
BP 403
L-2014 Luxembourg
Tel: +352 474 066 6226
Fax: +352 474 066 6503

Luxembourg, 9 March 2012.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012029592/755/51.

Patri, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 67.161.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2012 à 11.00 heures au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Réviseur d'entreprise agréé pour l'exercice comptable clôturant le 31 décembre 2011 et approbation des comptes annuels;
2. Affectation du résultat;
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats;
4. Rémunération des Administrateurs;
5. Elections statutaires;
6. Opérations en relation avec l'article 57 LSC;
7. Divers.

Référence de publication: 2012024155/581/19.

Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 93.778.

All Shareholders and Bondholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

Which is going to be held at the registered office in Luxembourg, on *16 March 2012* at 11am, with the following agenda:

Agenda:

- reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
- presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2011, allocation of results;
- decision to be taken with respect to Article 100 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies;
- discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
- statutory elections;
- miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012021266/1017/17.

Alternative UCITS SICAV I S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.918.

The shareholders of the Company (the "Company") are hereby notified that the extraordinary annual general meeting held on 16 February 2012 was unable to deliberate as the requisite quorum was not present at the meeting.

A RECONVENED EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will therefore be held at the office of Pictet & Cie (Europe) S.A. at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, at 2:30 pm on *2 April 2012*. The agenda will be as follows:

Agenda:

1. Restatement of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in English and in order to provide for, inter alia, the entry into force of and the flexibility provided by the Law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "Law") implementing Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 (the so-called UCITS IV Directive) in Luxembourg, in the form of the draft as available at the registered office of the Company.
2. Deletion of the French translation of the Articles in accordance with Article 99 (7) of the Law.
3. Miscellaneous.

Shareholders are advised that at this reconvened extraordinary general meeting, decisions will be taken by a two-thirds majority of the shares present and represented, without the requirement for a quorum. The text of the amendments to the Articles of Association may be consulted free of charge at the registered office of the Company. A proxy form is available on request from the registered office of the Company.

Luxembourg, 22 February 2012.

On behalf of the Board of Directors .

Référence de publication: 2012023294/755/24.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Pursuant to an attendance of 48,3 % at the first General Meeting held on February 20 which is not fulfilling the requested quorum of 50 %, Mr Luc Leroi, bondholders' representative calls , a

SECOND GENERAL MEETING

of the holders of the bonds registered under ISIN code: XS0291838992 and XS0291840626 (the "Bonds 2014") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on March 28, 2007 of € 175.000.461,60, 2.5 per cent bonds with redeemable warrants attached due March 28, 2014 at an issue price: 97,10 per cent, represented by 119.544 bonds of € 1421,45 each, for which a visa on the prospectus was delivered by the CSSF

(the "Prospectus"), will be held at 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, on March 23, 2012 at 11.30 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the same following agenda:

Agenda:

1. Continuation of the proceedings before the Paris court of Appeals relating to the admission of the bondholder claim in Orco Property Group's safeguard proceedings;
2. Funding of the proceedings before the Paris commercial court and the Paris court of Appeals relating to the admission of the bondholder claim in Orco Property Group's safeguard proceedings, including payment or reimbursement of costs and fees already incurred, in particular out of amounts to be paid to the bondholders by Orco Property Group under its safeguard plan;
3. Continuation of the proceedings before the Paris commercial court relating to the third party challenge against Orco Property Group's safeguard plan;
4. Funding of the proceedings before the Paris commercial court relating to the third party challenge against Orco Property Group's safeguard plan, including payment or reimbursement of costs and fees already incurred, in particular out of amounts to be paid to the bondholders by Orco Property Group under its safeguard plan,
5. Miscellaneous.

The voting certificate, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2014 from March 5, 2012 on request either with the Company on www.orcogroup.com, with the Bondholders Representative by email at lleroi@pt.lu.

Copies of the Prospectus, the Safeguard Plan and the articles of association of the Company are available on the Company's website at <http://www.orcogroup.com>. and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholder's representative would like to point out that for holders of Bonds 2014 of the Company; the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

1. Authorization to participate

As mentioned in the Prospectus, holders of Bonds 2014 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent (Bank of New York Mellon, Brussels Branch, Avenue des Arts 35, B-1040 Brussels (Belgium)) can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

2. Participation in and Voting at the Meeting

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), this second General Meeting being convened because the first Meeting did not reach a quorum, there will be no quorum requested at this second Meeting. The resolutions will be passed by 2/3 of the votes cast by the Bondholders present or represented at the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that the Meeting can take resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the Meeting). In addition, Article 94-5 of the Law provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the Law, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2014, the Bonds 2014 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depositary systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2014 are effected.

All of the Bonds 2014 are represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). The Global Bond is presently held by a common depositary for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2014, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2014 in order to procure delivery of their voting instructions if any via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 14h30 CET (the "Expiration Time") of March 21 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2014, it shall not release the Bond 2014 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions if any to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2014 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2014 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from March 1, 2012 to March 21, 2012

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is March 21, 2012

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is March 21, 2012

3. Contact

The Bondholder representative

Luc Leroi

13a rue de Clairefontaine

L-8460 Eischen

Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

Bank of New York Mellon, Brussels Branch,

Avenue des Arts 35, B-1040 Brussel

Tel: +32 2 326 12 11

Email: latoya.austin@bnymellon.com

The Company

ORCO PROPERTY GROUP, 42, rue de la vallée, L-2661 Luxembourg

Tel: +352 26 47 67 1

Fax: +352 26 47 67 67

Eischen February 21.

Luc Leroi

Bondholder representative

Référence de publication: 2012022862/111.

WestLB Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.580.

The Quorum required by law not having been reached at the first Extraordinary General Meeting of Shareholders held on February 17, 2012, the shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *March 23, 2012*, at 10:00 am CET at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") and related articles as follows: "The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable

securities, money market instruments and other liquid financial assets permitted by Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "2010 Law"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted by the 2010 Law or any legislative replacements or amendments thereof.";

2. To change the accounting year of the Company from 1st of December until 30th of November of the following year to 1st of November until 31st of October of the following year and to amend article 25 of the Articles of Incorporation accordingly;
3. Full restatement of the Articles of Incorporation;
4. Miscellaneous.

A draft of the revised Articles of Incorporation is available at the registered office of the Company upon request and free of charge (Tel.: +352 46 26 85 / Fax: +352 46 26 85 825).

The Extraordinary General Meeting will be validly constituted and will validly decide on the items of its agenda regardless of the number of Shares represented. Resolutions will be passed if approved by more than a two-third majority of votes cast.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this meeting, return the form of proxy duly dated and signed to J.P. Morgan Bank (Luxembourg) S.A., Company Administration Department (Building C), European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg to the attention of Rachel Carletti prior to March 22, 2012 at 5.00 pm CET. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012023302/755/35.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Pursuant to an attendance of 47,6 % of the Bondholders at the first General Meeting held on February 20 which is not fulfilling the requested quorum of 50 %, Mr Luc Leroi, bondholders' representative calls, a

SECOND GENERAL MEETING

of the holders of the bonds registered under ISIN code: FR0010333302 (the "Bonds 2013") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on June 1, 2006 of € 149.999.928, 1 per cent convertible bonds due May 31, 2013 at an issue price: € 138, represented by 1.086.956 convertible bonds with a par value of € 145, for which the visa on the prospectus was delivered by the CSSF on May 17, 2006 (the "Prospectus"), will be held at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, on March 23, 2012 at 10.30 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the same following agenda:

Agenda:

1. Continuation of the proceedings before the Paris court of Appeals relating to the admission of the bondholder claim in Orco Property Group's safeguard proceedings;
2. Funding of the proceedings before the Paris commercial court and the Paris court of Appeals relating to the admission of the bondholder claim in Orco Property Group's safeguard proceedings, including payment or reimbursement of costs and fees already incurred, in particular out of amounts to be paid to the bondholders by Orco Property Group under its safeguard plan;
3. Continuation of the proceedings before the Paris commercial court relating to the third party challenge against Orco Property Group's safeguard plan;
4. Funding of the proceedings before the Paris commercial court relating to the third party challenge against Orco Property Group's safeguard plan, including payment or reimbursement of costs and fees already incurred, in particular out of amounts to be paid to the bondholders by Orco Property Group under its safeguard plan;
5. Miscellaneous.

The voting certificate, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2013 from March 1, 2012 on request either with the Company on www.orcogroup.com or with the Bondholders Representative by email at lloroi@pt.lu.

Copies of the Prospectus and the articles of association of the Company are available on the Company's website at <http://www.orcogroup.com>. and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholder's representative would like to point out that for holders of Bonds 2013 of the Company; the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

1. Authorization to participate

As mentioned in the Prospectus, holders of Bonds 2013 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent CACEIS Corporate Trust can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

2. Participation in and Voting at the Meeting

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), this second General Meeting being convened because the first Meeting did not reach a quorum, there will be no quorum requested at this second Meeting. The resolutions will be passed by 2/3 of the votes cast by the Bondholders present or represented at the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that the Meeting can take resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the Meeting). In addition, Article 94-5 of the Law provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the Law, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2013, the Bonds 2013 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depositary systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2013 are effected.

All of the Bonds 2013 are represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). The Global Bond is presently held by a common depositary for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2013, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Voting instructions may be delivered only through direct Accountholders with the type of vote: in favour of/against/abstain from the proposed resolution mentioned in the Agenda and by stating the Principal Amount of Bonds 2013. A splitting of the resolutions is not accepted.

In order to obtain a voting certificate or instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting (or any adjourned Meeting, as the case may be) in accordance with a Bondholder's instructions, an Accountholder must procure delivery of an electronic voting instruction, in accordance with the procedures of Euroclear or Clearstream Luxembourg, to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date all of them as defined below.

If a Bondholder is not wishing to attend and vote at the Meeting or any adjourned such Meeting in person, he can instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the meeting or any adjourned such Meeting on his behalf with the type of vote: in favour of/against/abstain from the proposed resolution. A splitting of the resolutions is not accepted.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2013 in order to procure delivery of their voting instructions via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 14h30 CET (the "Expiration Time") of March 21, 2012 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2013, it shall not release the Bond 2013 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2013 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2013 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from March 1, 2012 to March 21, 2012.

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is March 21, 2012.

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is March 21, 2012.

3. Contact

The Bondholder representative

Mr Luc Leroi

13a, rue de Clairefontaine

L-8460 Eischen

Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

CACEIS Corporate Trust

Service assemblées

14, rue du Rouget de Lisle, F-92889 Issy les Moulineaux

Fax: +33 1.49.08.05.82

Email: CT-Contact@caceis.com

The Company

ORCO PROPERTY GROUP, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Tel.: +352 26 47 67 1

Fax: +352 26 47 67 67

Eischen, February 21, 2012.

Luc Leroi

Bondholder representative

Référence de publication: 2012022863/124.

Newton Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.529.

Le conseil d'administration de la Société a l'honneur d'informer les porteurs de parts de la Société (les «Porteurs de Parts») que l'assemblée générale extraordinaire des Porteurs de Parts convoquée en date du 15 février 2012 n'a pas été en mesure de valablement délibérer et voter sur les différents points portés à l'ordre du jour pour défaut de quorum. Par le présent avis, les Porteurs de Parts de la Société sont dès lors convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE RECONVOQUEE

(«AGE reconvoquée») de la Société qui aura lieu au siège social de la Société à Luxembourg, 5, allée Scheffer, le 26 mars 2012 à 15h00 heure locale aux fins de délibérer et voter sur l'ordre du jour inchangé suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour remplacer les références à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») par des références à la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») de sorte que l'objet social de la Société soit reformulé comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, et autres avoirs autorisés, visés dans la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), y compris des actions ou des parts d'autres organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2010.»

2. Modification des articles 16, 20, 28, 29 et 31 des statuts pour remplacer les références à la Loi de 2002 par des références à la Loi de 2010.
3. Modification de l'article 11 des statuts pour préciser notamment:
 - que dans les conditions prévues par les lois et règlements luxembourgeois, l'avis de convocation de toute assemblée générale des actionnaires pourra préciser que le quorum et la majorité applicable seront déterminés par référence aux actions émises et en circulation à une date et une heure précises précédant l'assemblée générale (la «Date d'Enregistrement»), étant entendu que le droit d'un actionnaire de participer à l'assemblée et le droit de vote attaché à son/ses action(s) sera déterminé en fonction du nombre d'actions détenues par l'actionnaire à la Date d'Enregistrement;
 - les modalités du vote par correspondance.
4. Modification de l'article 28 des statuts pour y remplacer la référence à une société de gestion autorisée en vertu du Chapitre 13 de la Loi de 2002 par une référence à une société de gestion autorisée en vertu du Chapitre 15 de la Loi de 2010.
5. Modification de l'article 29 des statuts pour notamment:
 - supprimer la référence selon laquelle les avoirs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois, afin de conserver uniquement la possibilité de déposer ces avoirs auprès de la Caisse de Consignation;
 - ajouter la possibilité pour la Société de procéder à des fusions telles que décrites dans la Loi de 2010.

Le projet de texte détaillant les modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais au siège social de la Société.

Les Porteurs de Parts sont informés qu'aucune condition de quorum n'est requise pour délibérer sur l'ordre du jour de cette AGE reconvoquée et que la résolution, pour être valable, devra réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les Porteurs de Parts peuvent voter en personne ou par procuration. Un exemplaire de procuration est disponible au siège social de la Société au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (fax: +352 47 67 84 07).

La procuration doit être envoyée au siège social de la Société à l'attention de Madame Laetitia Boeuf avant le 23 mars 2012 à 17h00 (heure de Luxembourg) tel que détaillé dans la procuration.

Le conseil d'administration de la Société.

Référence de publication: 2012023301/755/52.

Andromède SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.594.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *16 mars 2012* à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012025745/660/15.

Cypholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.638.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *27 mars 2012* à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31.12.2010 et 31.12.2011.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.

3. Rapport du Commissaire aux comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012023719/2580/17.

Patrinvest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 69.080.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2012 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Réviseur d'entreprise agréé pour l'exercice comptable clôturant le 31 décembre 2011 et approbation des comptes annuels;
2. Affectation du résultat;
3. Rémunération du Gérant;
4. Décharge au Gérant pour l'exercice de son mandat;
5. Opérations en relation avec l'article 57 LSC;
6. Divers.

Référence de publication: 2012024156/581/17.

Apis - Die Dienstleister S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 167.112.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf, den fünfzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Albina Darinka REINERT, Schneidermeisterin, geboren in Maribor (Slovenien), am 2. November 1947, wohnhaft in D-54329 Konz, 9, Auf Tommet,

hier vertreten durch Frau Andrea REINERT, Kauffrau im Einzelhandel, wohnhaft in L-1250 Luxemburg, 92, avenue du Bois, aufgrund von einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. Februar 2012,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Apis - Die Dienstleister S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung individueller Dienstleistungen im kaufmännischen Bereich, Beratung für Existenzgründer, sowie kleiner und mittelständiger Unternehmen, im Bereich der Administration und Unternehmenskommunikation.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann demgemäß alle Tätigkeiten ausführen welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Frau Albina Darinka REINERT, Schneidermeisterin, wohnhaft in D-54329 Konz, 9, Auf Tommet, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Albina Darinka REINERT, Schneidermeisterin, geboren in Maribor (Slovenien), am 2. November 1947, wohnhaft in D-54329 Konz, 9, Auf Tommet.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. REINERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 février 2012. Relation: ECH/2012/286. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 28. Februar 2012.

Référence de publication: 2012026296/117.

(120034341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

DEMA SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.335.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *16 mars 2012* à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012025747/660/15.

B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.215.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 19 mars 2012 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2011.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012025746/29/16.

Lux-Paul, Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 166.577.

STATUTS

L'an deux mille douze, le douze janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- "SIMERA S.A.", une société anonyme ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 12 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés le 1^{er} juin 2010 numéro 1141, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au Mémorial C sous la section B numéro 152604;

2.- "VERRIER S.A.", une société anonyme ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés le 28 mai 2010 numéro 1120, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au Mémorial C sous la section B numéro 152603;

3.- Vincenzo LOGRILLO, Directeur de sociétés, né à Bari (Italie) le 26 janvier 1958 demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue Rochefort.

Les comparantes 1.- et 2.- sont ici représentées par Monsieur Cyrille DEROUAZ, ingénieur, né à Thionville (France) le 31 octobre 1972 demeurant à F-57100 Thionville – 40, boucle des semailles, en vertu de procurations sous seing privé faites et données à Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de "LUX-PAUL".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation de commerces de restauration sur place, à emporter et à livrer, de salons de thé ainsi que la vente (ambulante ou non) et la livraison d'articles de boulangerie, de pâtisserie et de viennoiserie avec leurs accessoires, ainsi que de boissons alcoolisées ou non.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties, en toutes monnaies, y compris par voie d'émission non publique d'obligations.

La société exercera son activité sous réserve des autorisations administratives éventuellement requises en la matière.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000.-EUR) divisé en 100 (cent) actions de trois cent vingt euros (320.-EUR) chacune.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut-être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un ou deux administrateurs seulement.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. En cas de décès de l'un des actionnaires constituant, l'actionnaire restant possède un droit préférentiel pour le rachat des actions détenues par l'actionnaire décédé et ce pendant un délai de six (6) mois à compter de la date de décès.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-actionnaire. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des actions est calculée en fonction des deux derniers bilans approuvés qui serviront de base pour la détermination de la valeur des actions à céder.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou message électronique, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 8. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, seront signés par un administrateur.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, en toutes circonstances et pour toutes opérations soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, sinon par la signature de l'administrateur-délégué, dans le cadre de la gestion journalière.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III. - Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier pour se finir le trente-et-un décembre.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent au moins à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

Art. 19. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde et de la distribution éventuelle de dividendes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

Art. 20. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la

Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 22. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts

Dispositions transitoires

1. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour se terminer le trente-et-un décembre 2012

2. Pour la première fois, le président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes pré qualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- SIMERA S.A., prénommée,	50
2.- VERRIER S.A., prénommée,	20
3.- Vincenzo LOGRILLO, prénommée,	<u>30</u>
TOTAL: actions	100

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de trente deux mille euros (32.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A cet égard, le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes aux dispositions légales régissant les actions qui ne sont pas libérées intégralement, et la partie comparante a déclaré en avoir compris tous les effets.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2.- Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

a) Monsieur GAVAZZI Christophe, Technicien, né à Algrange, le 22 novembre 1975, demeurant à F-57970 Koenigs-macker, 28 rue Haute.

b) Madame DEROUAZ Maria, Directrice, née à Thionville, le 8 septembre 1972, demeurant à F-57100 Thionville, 40 boucle des semailles.

c) Monsieur Vincenzo LOGRILLO Vincenzo, Directeur de société, né le 26 janvier 1958 à Bari (Italie), demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue Rochefort.

La société se trouve engagée à l'égard de tiers, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires par la signature conjointe de deux administrateurs ou de son administrateur-délégué.

3.- Est nommé à la fonction d'administrateur-délégué pour une durée indéterminée:

Madame Maria DEROUAZ, prénommée.

L'administrateur-délégué pourra engager la Société par sa seule signature.

5.- Le siège social de la société est établi à L-1221 Luxembourg, 207 rue de Beggen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DEROUAZ, LOGRILLO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2716. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015510/206.

(120018287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pyramides, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.764.

Les comptes annuels au 15 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012014931/10.

(120018058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.900,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.485.

Par résolutions prises en date du 29 juin 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Matthew Charles FLEMING, ayant son adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande de son mandat de Gérant de type A, avec effet au 30 juin 2011.
- nomination de Mark DONNELLY, ayant son adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de Gérant de type A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée.
- nomination de Sandra ATKINSON, ayant son adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de Gérant de type A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014932/17.

(120018090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Hays S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.929.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Mark Berry, gérant de catégorie B, avec effet au 30 juin 2011,
- Nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, de:

* Monsieur Michel Grigner, Directeur Administratif et Financier, résidant professionnellement au 48 boulevard des Batignolles, F-75017 Paris, France, gérant de catégorie B.

Le mandat du nouveau gérant prend effet à partir du 30 juin 2011 pour une durée illimitée.

- Notification du changement d'adresse de l'associé unique, dont le siège social est désormais situé au 250 Euston Road, London NW1 2AF, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme
HAYS S.à r.l.
Michel Grigner

Référence de publication: 2012014734/20.

(120017239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Fintlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 72.645.

Pecharmant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 34.308.

L'an deux mille douze.

Le six février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

a) Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme FINTLUX S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 72645, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 50 du 15 janvier 2000,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 25 novembre 2011; un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

b) Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme PECHARMANT S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 34308, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 9 du 10 janvier 1991, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte sous seing privé en date du 10 septembre 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 897 du 12 juin 2002;

- suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 février 2003, publié au Mémorial C numéro 271 du 3 juin 1997,

ayant un capital social de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 25 novembre 2011; un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme FINTLUX S.A. prédésignée, a fusionné avec la société anonyme PECHARMANT S.A., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 14 décembre 2011 et publié au Mémorial C numéro 3147 du 22 décembre 2011.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée PECHARMANT S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Régis DONATI, Robert REGGIORI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2012. Relation GRE/2012/523. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2012.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2012027542/59.

(120035815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 252.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.884.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 10 janvier 2011, sous la référence L110004020 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014933/12.

(120017793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Quintiles Luxembourg European Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012014934/10.

(120017184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.527.230.850,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

EXTRAIT

Suite à une décision de son conseil de gérance prise le 28 septembre 2011, la Société a transféré son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014952/13.

(120017662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Quintiles Luxembourg European Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012014935/10.

(120017185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Quintiles Luxembourg European Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 149.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012014936/10.

(120017186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Merit Capital Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 167.170.

STATUTS

L'an deux mille douze, le deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) MERIT CAPITAL, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 12D Museumstraat, B-2000 Anvers, inscrite au registre de commerce d'Anvers (Belgique) sous le numéro BE 0471.885.204 dûment représentée par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 janvier 2012;
- 2) Monsieur Frank BAMELIS, Ingénieur commercial, demeurant au 8, avenue des Ligures, 98000 Monaco, dûment représenté par Monsieur Laurent HEILIGER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 10 janvier 2012;
- 3) Monsieur Bart VANDERSCHRICK, MBA, demeurant au 10, avenue des Ligures, 98000 Monaco, dûment représenté par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 10 janvier 2012.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «MERIT CAPITAL LUXEMBOURG» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet d'assurer toutes les opérations se rapportant à l'activité de gérants de fortunes telle que régie par la loi du 5 avril 1993 modifiée, relative au secteur financier.

La Société peut exercer de plein droit les activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui relèvent directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600,000.-) représenté par vingt-quatre mille (24,000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à 9.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou courriel une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax ou courriel un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à deux (2) ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Le conseil d'administration peut également confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 13. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers:

- en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs;
- pour tous les actes relevant de la gestion journalière de la Société, par la signature conjointe de deux (2) directeurs à qui la gestion journalière a été déléguée par le conseil d'administration ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'un directeur.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. La Société est surveillée par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration, conformément à l'article 22 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La durée du mandat du réviseur est fixée par le conseil d'administration. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi ainsi que de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les vingt-quatre mille (24,000) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré
1. MERIT CAPITAL, prénommée	12,240	Trois cent six mille euros (306,000.- EUR)
2. Monsieur Frank BAMELIS, prénommé	5,880	Cent quarante-sept mille euros (147,000.- EUR)
3. Monsieur Bart VANDERSCHRICK, prénommé	5,880	Cent quarante-sept mille euros (147,000.- EUR)
TOTAL	24,000	Six cent mille euros (600.000.- EUR)

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de six cent mille euros (EUR 600,000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et le nombre de réviseurs d'entreprises à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - 1) Monsieur Léo DE BACKER, président du conseil d'administration de MERIT CAPITAL, demeurant au 97 Kalmthoutsesteenweg, B-2950 Kapellen (Belgique),
 - 2) Monsieur Samuel MELIS, administrateur et membre du comité de direction de MERIT CAPITAL, demeurant au 44/19 Kalmthoutsesteenweg, B-2950 Kapellen (Belgique),
 - 3) Monsieur Stefan CASTELEYN, administrateur et membre du comité de direction de MERIT CAPITAL, demeurant au 23 Valkenlaan, B2900 Schoten (Belgique),
 - 4) Monsieur Frank BAMELIS, Ingénieur commercial, demeurant au 8, avenue des Ligures, 98000 Monaco,
 - 5) Monsieur Bart VANDERSCHRICK, MBA, demeurant au 10, avenue des Ligures, 98000 Monaco, 6) Monsieur Piet ROELS, analyste financier, demeurant au 7, rue du Kiem, L-8281 Kehlen.
3. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.
4. L'adresse de la Société est établie au 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
5. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Léo DE BACKER, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 février 2012. Relation: EAC/2012/1633. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012027673/229.

(120036211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Quintiles Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012014937/10.

(120017202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Quintiles Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012014938/10.

(120017203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Quiba Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.837.

Extrait des résolutions de l'actionnaire prises en date du 12 décembre 2011 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire prises en date du 12 décembre 2011, que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. prendre acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet au 24 novembre 2011, et nommer Monsieur Guillaume LE BOUAR, né le 2 novembre 1971 à Brignoles (France), demeurant à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 24 novembre 2011 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

2. prendre acte de la démission de Veridice S.à r.l. de son mandat de Commissaire de la Société, avec effet au 24 novembre 2011, et renommer Veridice S.à r.l. ayant son siège social à 34A Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154843, en tant que Commissaire de la Société, avec effet au 24 novembre 2011, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 201.6.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

QUIBA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012014940/21.

(120017197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Quodo AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.200.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 mai 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Dilek Asian, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour la société en liquidation

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2012014941/16.

(120017442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Raf Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.137.

—
En vertu d'une cession de parts sociales effective le 30 décembre 2011, l'associé unique de la Société est désormais Stichting Administration Foundation Manacor Luxembourg qui, par conséquent détient les 1,250,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012014943/15.

(120018016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Redwood CBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.840.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- l'adresse professionnelle des administrateurs et du président du conseil d'administration se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Erik van Os
Administrateur

Référence de publication: 2012014947/16.

(120017894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Rom4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.782.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Madame Marie BOURLOND et Monsieur Guy KETTMANN.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 26 JAN. 2012.

Pour: ROM4 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012014950/18.

(120017542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Biaggi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.480.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of November.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Titan Equity Group LLC, a company incorporated and organized under the laws of California, having its registered office at 1250 Broadway, suite 1203, New York, NY 10001, United States of America,

here represented by Sonja Van der Chijs, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2) Diamond Equity Group LLC, a company incorporated and organized under the laws of California, having its registered office at 1435 Rancho Road, Arcadia, CA 91006, United States of America with mailing address being 1250 Broadway, suite 1203, New York, NY 10001, United States of America,

here represented by Sonja Van der Chijs, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

3) LIU YUAN-MING, an individual born in Taiwan on June 5, 1959, residing at 3F, N°18, Songzhi Road, Xinyi District, Taipei City 110, Taiwan and holder of a valid passport of the Republic of China having number 301493695,

here represented by Sonja Van der Chijs, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

4) HUNG MEI-HUI, an individual born in Taiwan on April 1, 1962, residing at 5/F, N°28, Lane 2, Sec 6, Zhongshan N. Road, Shilin District, Taipei City 111, Taiwan and holder of a valid passport of the Republic of China having number 210575961,

here represented by Sonja Van der Chijs, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after signature ne varietur by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Biaggi S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and may perform any transaction with respect to real estate or movable property.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's shares capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) managers or, if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or, provided that the number of shareholders does not exceed twenty-five, by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (Réviseurs d'entreprises).

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by on (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends conditions: may be distributed at any time subject to the following

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

1) Titan Equity Group LLC, represented as stated above, declares to subscribe to three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,750) to be allocated to the share capital account of the Company.

2) Diamond Equity Group LLC, represented as stated above, declares to subscribe to three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,750) to be allocated to the share capital account of the Company.

3) LIU YUAN-MING, represented as stated above, declares to subscribe to three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,750) to be allocated to the share capital account of the Company.

4) HUNG MEI-HUI, represented as stated above, declares to subscribe to one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

29121

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Ahron Hersh, president, born in Italy, on the sixteenth day of November one thousand nine hundred and fifty-two, residing at 1733 E 23 ST PD, Brooklyn, New York, 11229, United States of America;

- Stephen Chi Yueh Chen, president of operations, born in Taiwan on the twenty-first day of May, one thousand nine hundred and fifty, residing at 1435 Rancho Road, Arcadia, CA 91006, United States of America; and

- Liu Yuan-Ming, director, born in Taiwan on the fifth day of June, one thousand nine hundred and fifty-nine, residing at 3F, N°18, Songzhi Road, Xinyi District, Taipei City 110, Taiwan.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Sonja Esther van der Chijs, born on the twenty-seventh day of December, one thousand nine hundred and seventy-four, in Arnhem, the Netherlands, having her professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Virginia Strelen, born on the thirties day of May, one thousand nine hundred and seventy-seven, in Bergisch Gladbach, Germany, having her professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) TITAN EQUITY GROUP LLC, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège social au 1250 Broadway, Suite 1203, New York, NY 10001 Etats-Unis;

représenté par Sonja Van der Chijs, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) DIAMOND EQUITY GROUP LLC, une société constituée sous le droit de Californie, ayant son siège social au 1435 Rancho Road, Arcadia, CA, 91006, Etats Unis;

représenté par Sonja Van der Chijs, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) LIU YUAN-MING, une personne née à Taiwan le 5 Juin, 1959, dont l'adresse personnelle est 3F, N°18, Songzhi Road, Xinyi District, Taipei City 110, Taiwan et titulaire d'un passeport de la République Populaire de Chine numéro 301493695;

représenté par Sonja Van der Chijs, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) HUNG MEI-HUI, une personne née à Taiwan on April 1, 1962, dont l'adresse personnelle est 5/F, N°28, Lane 2, Sec 6, Zhongshan N. Road, Shilin District, Taipei City 111, Taiwan et titulaire d'un passeport de la République Populaire de Chine numéro 210575961;

représenté par Sonja Van der Chijs, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Biaggi S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et peut effectuer des transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société cessibles aux tiers, a un associé unique, les parts sociales sont librement

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé de un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec décision sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérants de classe B ont été nommés, le Conseil ne peut valablement délibérer que si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérants de classe B ont été nommés, aucune résolution ne sera valablement adoptée que si elle a été approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérants de classe B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées associés générales et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, pour autant que le nombre d'associés ne soit pas supérieur à vingt-cinq, par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque la société compte plus de vingt-cinq (25) associés, le contrôle de la société doit être remis à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peuvent être ou ne pas être associés de la société.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu, et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires conditions suivantes: peuvent être distribués à tout moment, aux

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

1) TITAN EQUITY GROUP LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750) à allouer au capital social de la Société.

2) DIAMOND EQUITY GROUP LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750) à allouer au capital social de la Société.

3) LIU YUAN-MING, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750) à allouer au capital social de la Société.

4) HUNG MEI-HUI, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) à allouer au capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euro (EUR 1.000,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Ahron Hersh, président, né à Italie, le 16 novembre 1952, dont l'adresse personnelle est 1733 E 23 ST PD, Brooklyn, New York, 11229, les Etats-Unis;

- Stephen Chi Yueh Chen, président de l'operations, né à Taiwan le 21 mai 1950, dont l'adresse personnelle est 1435 Rancho Road, Arcadia, CA 91006, les Etats-Unis; et

- Liu Yuan-Ming, directrice, né à Taiwan le 5 Juin, 1959, dont l'adresse personnelle est 3F, N°18, Songzhi Road, Xinyi District, Taipei City 110, Taiwan.

Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Sonja Esther van der Chijs, née le 27 Décembre 1974 à Arnhem, Pays-Bas, dont la résidence professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, dont la résidence professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Van der Chijs, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51075. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2012013253/560.

(120016220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Biaggi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.480.

L'an deux mille douze, le treize janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Titan Equity Group LLC, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège social au c/o Vcorp Services LLC, 1811 Silverside Road, DE 198104345 Wilmington, Delaware, Etats-Unis;

2) Diamond Equities LLC, une société constituée sous le droit de Californie, ayant son siège social au 1435 Rancho Road, Arcadia, CA, 91006, Etats Unis;

3) LIU YUAN-MING, une personne née à Taiwan le 5 Juin, 1959, dont l'adresse personnelle est 3F, N°18, Songzhi Road, Xinyi District, Taipei City 110, Taiwan et titulaire d'un passeport de la République Populaire de Chine numéro 301493695;

4) HUNG MEI-HUI, une personne née à Taiwan on April 1, 1962, dont l'adresse personnelle est 5/F, N°28, Lane 2, Sec 6, Zhongshan N. Road, Shilin District, Taipei City 111, Taiwan et titulaire d'un passeport de la République Populaire de Chine numéro 210575961;

Tous représentés par Sonja Van der Chijs, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations sont restées annexées à l'acte de constitution dont il est question ci-après.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter que lors de l'acte de constitution de Biaggi S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg 15, rue Edward Steichen, (la "Société"), en date du 15 novembre 2011, acte enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2011, Relation: LAC/2011/51075, il s'est glissé une erreur matérielle dans la version française et anglaise au niveau de la description des associés

- à la page 1 (version anglaise) dudit acte:

Au lieu de lire:

"1) Titan Equity Group LLC, a company incorporated and organized under the laws of California, having its registered office at 1250 Broadway, suite 1203, New York, NY 10001, United States of America,

2) Diamond Equity Group LLC, a company incorporated and organized under the laws of California, having its registered office at 1435 Rancho Road, Arcadia, CA 91006, United States of America with mailing address being 1250 Broadway, suite 1203, New York, NY 10001, United States of America,";

Il aurait fallu indiquer:

"1) Titan Equity Group LLC, a company incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Vcorp Services LLC, 1811 Silverside Road, DE 198104345 Wilmington, Delaware, United States of America,

2) Diamond Equities LLC, a company incorporated and organized under the laws of California, having its registered office at 1435 Rancho Road, Arcadia, CA 91006, United States of America with mailing address being 1250 Broadway, suite 1203, New York, NY 10001, United States of America,".

- à la page 7 (version anglaise) dudit acte:

Au lieu de lire:

"2) Diamond Equity Group LLC, represented as stated above, declares to subscribe to three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,750) to be allocated to the share capital account of the Company."

Il aurait fallu indiquer:

"2) Diamond Equities LLC, represented as stated above, declares to subscribe to three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,750) to be allocated to the share capital account of the Company."

- et à la page 8 (version française) dudit acte: Au lieu de lire:

«1) TITAN EQUITY LLC, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège social au 1250 Broadway, Suite 1203, New York, NY 10001 Etats-Unis;

2) DIAMOND EQUITY LLC, une société constituée sous le droit de Californie, ayant son siège social au 1435 Rancho Road, Arcadia, CA, 91006, Etats Unis;»;

Il aurait fallu indiquer:

«1) Titan Equity Group LLC, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège social au c/o Vcorp Services LLC, 1811 Silverside Road, Wilmington, Delaware, Etats-Unis;

2) Diamond Equities LLC, une société constituée sous le droit de Californie, ayant son siège social au 1435 Rancho Road, Arcadia, CA, 91006, Etats Unis;» .

- et à la page 14-15 (version française) dudit acte:

Au lieu de lire:

«1) TITAN EQUITY LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750) à allouer au capital social de la Société.

2) DIAMOND EQUITY LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement

ment par un apport en numéraire d'un montant de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750) à allouer au capital social de la Société.»

Il aurait fallu indiquer:

«1) Titan Equity Group LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750) à allouer au capital social de la Société.»

2) Diamond Equities LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750) à allouer au capital social de la Société.»

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent que tous les autres articles et rubriques de ladite constitution restent inchangés et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Van der Chijs, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2845. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013254/91.

(120016220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Brissond Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 127.195.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015249/10.

(120018724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Stonecreek Technologies Inc., Société Anonyme,
(anc. StoneCreek Technologies Inc.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.576.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Us, Me Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of shareholders of "StoneCreek Technologies Inc.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, and incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, aforementioned, on November 23, 2011, not yet published in the Memorial, Recueil Spécial C.

The meeting was opened by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, residing professionally at Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to act the following:

I. The Company's share capital currently amounts to fifty thousand US Dollars (USD 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

II. The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxy of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.

III. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, and the shareholders declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to the present meeting, and agree to waive the notice requirements so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider the change of the corporate denomination of the Company from “STONECREEK TECHNOLOGIES INC.” into “STONECREEK TECHNOLOGIES INC.” and the subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

2. Consider (i) the change of the currency of the Company’s share capital from United States Dollars to Canadian Dollars, with effective date as of December 8, 2011 using for that purpose the exchange rate as of December 6, 2011 published by the Bank of Canada, being one US Dollars equals one point zero zero ninety-six Canadian Dollars (1 USD = 1.0096 CAD) and (ii) restating the number of shares representing the share capital and their par value;

3. Consider (i) the reclassification of the existing common shares into “ordinary shares” (the “Ordinary Shares”) and (ii) the creation of “Income Participating Mandatory Redeemable Preferred Shares”, both categories of shares having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each and vested with the rights and obligations described in the amended articles of association of the Company to be approved as per item 5 below;

4. Consider the approval of (i) the transactions which make the Company eligible for financial assistance within the meaning of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the “1915 Law”), together with (ii) the written report of the directors of the Company (the “Director’s Report”) and the report of the independent auditor, also supervisory auditor of the Company (the “Audit Report”), submitted for approval by the general meeting pursuant to articles 49-6(1) (b) and 49-6 bis of the 1915 Law;

5. Consider the subsequent amendment of articles 5, 10, 14, 15 and 16 of the articles of association of the Company;

6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the corporate denomination of the Company from “STONECREEK TECHNOLOGIES INC.” into “STONECREEK TECHNOLOGIES INC.” and to amend article 1 of the Company’s articles of association so that it will henceforth read as follows:

“Art. 1. Corporate form - Name. There is hereby established among the subscriber and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a company (hereafter the «Company») in the form of a “société anonyme” under the name of “STONECREEK TECHNOLOGIES INC.”.

Second resolution

The general meeting resolved, with effective date as of December 8, 2011, to convert the currency of the share capital of the Company into Canadian Dollars by using the exchange rate as at December 6, 2011 published by the Canadian Central Bank being 1 USD = 1.0096 CAD. As a consequence, as of December 8, 2011, the Company’s share capital shall amount to fifty thousand four hundred eighty Canadian Dollars (CAD 50,480).

The general meeting further resolved to restate the existing fifty thousand (50,000) shares into fifty thousand four hundred eighty (50,480) shares with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The general meeting resolved to (i) reclassify the existing common shares into “ordinary shares” and (ii) create “Income Participating Mandatory Redeemable Preferred Shares”, with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, and having the rights and obligations described in the amended articles of association of the Company as per the fifth resolution.

The general meeting subsequently resolved to convert the current shares of the Company into Ordinary Shares.

Fourth resolution

Pursuant to the amendments to the share capital of the Company, the general meeting resolved to amend the articles 5, 10, 14, 15 and 16 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital – Shares - Share certificates.

5.1 – Subscribed share capital

The subscribed capital is set at fifty thousand four hundred eighty Canadian Dollars (CAD 50,480) represented by fifty thousand four hundred eighty (50,480) ordinary shares of one Canadian Dollar (CAD 1) each (the “Ordinary Shares”) all fully paid up. The corporate capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares and income participating

mandatory redeemable preferred shares of one Canadian Dollar (CAD 1) each (the “IP MRPS”). For the sake of clarity, “shares” in the present Articles shall include Ordinary Shares and IP MRPS. As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company.

5.2 – Registration of shares The shares shall be issued and remain in registered form. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.3 – Voting rights Each Ordinary Share entitles to one voting right. The IP MRPS do not entitle to any voting right except in the cases laid-down in article 46 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”).

5.4 – Transfer of shares

Transfer of shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share of the Company duly endorsed to the transferee.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the Law.

5.5 – Share premium

Ordinary Shares and IP MRPS (together referred to as the «classes» of shares and each referred to as a «class» of shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the “Ordinary Share Premium”) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the “Ordinary Share Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the IP MRPS (the “IP MRPS Premium”) shall remain attached to the IP MRPS and shall be designated as the “IP MRPS Premium Account”.

The aggregate amount of said premium accounts is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as the Company has a sole shareholder, a portion of IP MRPS Premium equal to ten per cent (10%) of the share capital (represented by both Ordinary Shares and IP MRPS) should be allocated to the legal reserve.

5.6 – Redemption of shares

The sole shareholder, or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders of the Company may resolve to redeem part or all of the IP MRPS subject however to the conditions as set out below.

IP MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an “Early Redemption Date”). The Company shall redeem the IP MRPS at the latest ten (10) years after their issuance (the “Maturity Date”). The IP MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the sum of (i) the aggregate nominal value of the redeemed IP MRPS, (ii) the IP MRPS Premium attached to the redeemed IP MRPS, including the amount allocated from the IP MRPS Premium Account to the legal reserve provided that the legal reserve remains at a level of ten percent (10%) of the new share capital after the redemption, and (iii) any preferred dividend accrued but not yet declared (the “Redemption Price”). Nonetheless, the IP MRPS shall only be redeemed at the Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date (the “Available Funds”). In case the Company dispose of funds available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law to pay the Redemption Price but has no sufficient cash available at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the IP MRPS holder(s) so agree.

IP MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the IP MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

5.7 – Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Meetings of shareholders - General. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders’ meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which it owns. Each holder of Ordinary Shares has voting rights commensurate with his shareholding. IP MRPS do not entitle to any voting rights except in the cases laid-down in article 46 of the Law.

General meetings of shareholder(s) may be convened by the board of directors, failing which by the statutory auditor or the board of auditors if it exists, failing which by shareholders representing more than 10 per cent (10%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholder(s) are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder’s proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholder(s) are validly taken when adopted by the affirmative vote of the holder(s) of Ordinary Shares present or represented representing more than fifty per cent (50%) of all the Ordinary Shares.

The extraordinary general meeting of shareholder(s) validly decides where more than fifty per cent (50%) (i) of the share capital of the Company present or represented in the cases laid-down in article 46 of the Law and (ii) of the holders of the Ordinary Shares is present or represented in all other cases. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes (i) of the share capital of the Company is present or represented in the cases laid-down in article 46 of the Law and (ii) of the holders of the Ordinary Shares is present or represented in all other cases, who voted and did not abstain or which vote is not null.

Art. 14. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of expenses and amortisation represent the net profit as approved by the annual general meeting of the shareholders. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, carried forward, or transferred to a distributable reserve.

For every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of IP MRPS are entitled (i) to a preferred fixed cumulative return of zero point five per cent (0.5%) a year, computed on the nominal amount of the IP MRPS and the IP MRPS Premium Account, including the amount allocated from the IP MRPS Premium Account to the legal reserve, and (ii) a preferred variable cumulative return corresponding to ninety per cent (90%) of all net income and capital gains according to the same computation as laid-down in the first paragraph of article 50bis of the income tax law dated December 4, 1967, as amended, and net of withholding tax, if any, deriving from the intangible assets acquired or developed by the Company (together the "Preferred Dividend").

Preferred Dividends will accrue on a daily basis and may be payable in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividends of the holders of IP MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The above Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses under the sequence described in article 16 of the Articles.

Art. 15. Interim dividends. The board of directors may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the IP MRPS ("Preferred Interim Dividend") and Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration of Preferred Interim Dividends shall be limited to the Preferred Dividends accumulated on the IP MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend. The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the IP MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions compared to the holders of Ordinary Shares (i.e., IP MRPS and IP MRPS Premium Account) and Preferred Dividend accrued or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e., Ordinary Shares, Ordinary Share Premium) until all rights to repayment of the holders of IP MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of IP MRPS, available funds will be allocated to the holders of IP MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds

of the Company after the holders of IP MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of IP MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the IP MRPS when necessary, but before creditors.”

Fifth resolution

The general meeting acknowledged having been fully informed of the fact that various securities have been given by the Company with a view to facilitate the subscription of newly issued shares by the sole shareholder of the Company (the “Transactions”) which would make it eligible for financial assistance, within the meaning of the 1915 Law, and resolved to approve (i) the Transactions, (ii) the Director’s Report and (iii) the Audit Report, which were submitted to the meeting for approval.

The Director’s report will remain annexed to the present deed for registration purposes.

There being no further business, the meeting was terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred Euros (1,800.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme “STONECREEK TECHNOLOGIES INC.” (ci-après la «Société»), avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en processus d’enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 23 novembre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société a un montant actuel de cinquante mille US Dollars (USD 50.000), divisé en cinquante mille (50.000) actions d’une valeur nominale d’un US Dollar (USD 1) chacune.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée “ne varietur” par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées “ne varietur” par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Tel qu’il résulte de la liste de présence, toutes les actions, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale et les actionnaires déclarent qu’ils ont eu connaissance de l’ordre du jour avant la présente assemblée et ont accepté de renoncer aux formalités de convocation afin que l’assemblée puisse délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Considérer le changement de la dénomination sociale de la Société de «STONECREEK TECHNOLOGIES INC.» en «STONECREEK TECHNOLOGIES INC.» et la modification subséquente de l’article 1^{er} des statuts de la Société;

2. Considérer (i) le changement de la dénomination de la devise du capital social de la Société de Dollars Américains en Dollars Canadiens avec effet au 8 décembre 2011, par application à cette fin du taux de change USD/CAD de la Banque Centrale Canadienne applicable au 6 décembre 2011, soit 1 USD = 1,0096 CAD et (ii) la nouvelle détermination du nombre d’actions représentant le capital social de la Société et leur valeur nominale;

3. Considérer (i) la reclassification des actions existantes en «Actions Ordinaires» (les «Actions Ordinaires») et (ii) la création d'Actions Préférentielles avec Obligation d'Achat Traquant Certains Revenus, les deux catégories ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations décrites dans les statuts de la Société modifiés et devant être approuvés au point 5 ci-dessous;

4. Considérer l'approbation (i) des transactions qui rendent la Société éligible à l'assistance financière au sens de l'article 49-6 de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), avec (ii) le rapport écrit des administrateurs de la Société (le «Rapport des Administrateurs») et le rapport du réviseur d'entreprises agréé, également commissaire de la Société (le «Rapport d'Audit») soumis à l'approbation de l'assemblée générale conformément aux articles 49-6(1) (b) and 49-6 bis de la Loi de 1915;

5. Considérer la modification subséquente des articles 5, 10, 14, 15 et 16 des statuts de la Société;

6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de «STONECREEK TECHNOLOGIES INC.» en «STONECREEK TECHNOLOGIES INC.» et de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale - Dénomination.** Il est formé, entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société (ci-après «la Société») sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "STONECREEK TECHNOLOGIES INC.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé, avec date d'effet au 8 décembre 2011, de convertir la devise du capital social de la Société de Dollars Américains en Dollars Canadiens par application à cette fin du taux de change publié par la Banque Centrale Canadienne le 6 décembre 2011, soit 1 USD = 1,0096 CAD. En conséquence, au 8 décembre 2011, le capital social de la Société s'élèvera à cinquante mille quatre cent quatre-vingt Dollars Canadiens (CAD 50.480), divisé en cinquante mille quatre cent quatre-vingt (50.480) actions avec une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de (i) re-classifier les actions existantes en Actions Ordinaires et (ii) de créer les Actions Préférentielles avec Obligation d'Achat Traquant Certains Revenus ayant toutes une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que ceux prévus dans les statuts de la Sociétés tels que modifiés dans la cinquième résolution ci-dessous.

L'assemblée générale a décidé par conséquence de convertir les actions existantes en Actions Ordinaires.

Quatrième résolution

Suite aux modifications du capital social ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier les articles 5, 10, 14, 15 et 16 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social – Actions – Certificats d'actions.**

5.1 – Capital social souscrit

Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille quatre cent quatre-vingt Dollars Canadiens (CAD 50.480) représenté par cinquante mille quatre cent quatre-vingt (50.480) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (1 CAD) chacune (les «Actions Ordinaires»), entièrement libérées. Le capital social peut être augmenté par l'émission de nouvelles Actions Ordinaires et d'actions préférentielles avec obligation de rachat traquant certains revenus d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune (les «IP MRPS»). Dans un souci de clarté, les «actions» dans les présents statuts comprennent les Actions Ordinaires et les IP MRPS. Aussi longtemps que toutes les actions sont détenues par un seul actionnaire, la Société est une société unipersonnelle.

5.2 – Enregistrement des parts sociales Les actions sont émises et resteront sous la forme nominatives. La Société doit considérer la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires de la Société en tant que propriétaire unique de ces actions.

5.3 – Droits de vote Chaque Action Ordinaire donne droit à un droit de vote. Les IP MRPS ne donnent droit à aucun droit de vote à l'exception des cas prévus à l'articles 46 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

5.4 – Transfert d'actions

Le transfert des actions doit être effectué par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou les personnes détentrices de procurations adéquates. Le transfert peut également être effectué par la délivrance du certificat représentant l'action de la Société dûment approuvé par le cessionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions en conformité avec la Loi.

5.5 – Prime d'émission

Les Actions Ordinaires et les IP MRPS (appelées collectivement les «classes» d'actions et individuellement appelée «classe» d'actions) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Actions Ordinaires (la «Prime d'Emission des Actions Ordinaires») restera attaché aux Actions Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des IP MRPS (la «Prime d'Emission des IP MRPS») restera attaché aux IP MRPS et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des IP MRPS».

Le montant total desdits comptes de prime d'émission est à la libre disposition de/des actionnaire(s).

Tant que la Société a un actionnaire unique, une partie des Primes d'Emission des IP MRPS s'élevant à dix pourcent (10%) du capital social (représenté par les Actions Ordinaires et les IP MRPS) devra être allouée à la réserve légale.

5.6 – Rachat d'actions

L'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, peut décider de racheter une partie ou l'entièreté des IP MRPS conformément aux conditions énoncées ci-après.

Les IP MRPS sont rachetables (partiellement ou entièrement) à tout moment jusqu'à maturité à l'option de la Société (la «Date de Rachat Anticipé»). La Société doit racheter les IP MRPS au plus tard dix (10) ans après leur émission (la «Date d'Exigibilité»). Les IP MRPS doivent être rachetées pour un montant correspondant à la somme de (i) la valeur nominale totale des IP MRPS rachetées, (ii) la Prime d'Emission des IP MRPS attachée aux IP MRPS rachetées, comprenant le montant alloué du Compte de Prime d'Emission des IP MRPS à la réserve légale pour autant que la réserve légale reste égale à dix pourcent (10%) du nouveau capital social après rachat, et (iii) tout dividende préférentiel accumulé mais non encore déclaré (le «Prix de Rachat»). Néanmoins, les IP MRPS seront rachetées à la Date d'Exigibilité uniquement si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution à cette date (les «Fonds Disponibles»). Dans le cas où la Société disposerait des fonds disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi pour payer le Prix de Rachat mais ne dispose pas d'assez de numéraire disponible à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou totalement). Dans le cas où la Société disposerait des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat pourra toutefois être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipée), si le/les détenteur(s) d'IP MRPS y sont favorables(s).

Les IP MRPS rachetées par la Société sont immédiatement annulées et le montant du capital social doit être réduit corrélativement. En outre, le compte de Prime d'Emission des IP MRPS doit être réduit en conséquence.

5.7 – Indivisibilité des actions

Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires – Général. L'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires possède un droit de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient. IP MRPS ne donnent pas de droit de vote, à l'exception des cas visés par l'article 46 de la Loi.

Les assemblées générales des actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, ou à défaut par le commissaire aux comptes ou le conseil des commissaires s'il existe, ou à défaut par les actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Des convocations préalables écrites à l'assemblée générale contenant l'ordre du jour devront être envoyées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant l'assemblée, précisant la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent qu'ils ont été valablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut être représenté et voter à toute assemblée générale en nommant par écrit une autre personne pour agir en tant que son mandataire, cette personne n'étant pas obligatoirement un actionnaire de la Société.

Les résolutions des assemblées générales ordinaires de/des actionnaire(s) sont valablement prises lorsqu'elles sont adoptées par un vote affirmatif des détenteurs d'Actions Ordinaires présents ou représentés détenant plus de cinquante pourcent (50%) des Actions Ordinaires.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide valablement lorsque plus de cinquante pourcent (50%) (i) du capital social de la Société est présent ou représenté dans les cas prévus par l'article 46 de la Loi et (ii) des détenteurs des Actions Ordinaires présents ou représentés dans les autres cas. Si le quorum n'est pas atteint à une première assemblée, les actionnaires doivent être convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Les résolutions seront valablement prises à cette deuxième assemblée indépendamment de la portion de capital social représenté.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les deux tiers des droits de vote (i) du capital social de la Société présent ou représenté dans les cas visés par

l'article 46 de la Loi et (ii) des détenteurs des Actions Ordinaires présents ou représentés dans les autres cas, qui ont voté et ne se sont pas abstenus ou dont le vote est nul.

Art. 14. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des charges et amortissements constituent le bénéfice net tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Le bénéfice restant peut être distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, reporté à nouveau, ou alloué à une réserve distribuable.

Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs d'IP MRPS ont droit à (i) un dividende préférentiel fixe cumulé de zéro virgule cinq pourcent (0,5%) par an, calculé sur la valeur nominale des IP MRPS et du Compte de la Prime d'Emission des IP MRPS, incluant le montant pris sur le montant du Compte de la Prime d'Emission des IP MRPS alloué à la réserve légale, et (ii) un dividende préférentiel variable cumulé correspondant à quatre-vingt-dix pourcent (90%) de tous les revenus et plus-value selon le même calcul que celui visé au premier paragraphe de l'article 50bis de la loi sur l'impôt sur le revenu du 4 décembre 1967, telle que modifiée, et nette de toute retenue d'impôt, s'il y en a, provenant directement des actifs immatériels acquis ou développés par la Société (ensemble le «Dividende Préférentiel»).

Les Dividendes Préférentiels sont cumulés sur une base journalière et payés en numéraire ou en nature chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne sont pas distribués (à cause d'un manque de profits distribuables), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer.

Les détenteurs des Actions Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels des détenteurs des IP MRPS de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque actionnaire de participer aux pertes décrites à l'article 16 des présents statuts.

Art. 15. Interim Dividends. Le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les IP MRPS («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Actions Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intermédiaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels doit être limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les IP MRPS au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédant le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels. Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou d'un des actionnaires.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Suivant la dissolution de la Société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs des IP MRPS ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport par rapport aux détenteurs d'Actions Ordinaires (comprenant notamment IP MRPS et le Compte de Prime d'Emission des IP MRPS) et du Dividende Préférentiel cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (les Actions Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des IP MRPS n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des IP MRPS, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs d'IP MRPS au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs d'Actions Ordinaires ont droit à l'entière des bonis de liquidation de la Société après que les détenteurs des IP MRPS aient obtenu le paiement de leur droit préférentiel au remboursement. Les détenteurs d'IP MRPS sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit préférentiel au remboursement.

En cas de pertes, ces pertes sont supportées premièrement par les détenteurs d'Actions Ordinaires, et ensuite, si nécessaire, par les détenteurs des IP MRPS, mais avant les créanciers.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale reconnaît avoir été suffisamment informée du fait que diverses sûretés ont été données par la Société dans le but de faciliter l'acquisition de nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société (les «Transactions») qui rendrait la Société éligible à l'assistance financière au sens de la Loi de 1915, et décide d'approuver (i) les Transactions, (ii) le Rapport des Administrateurs et (iii) le Rapport d'Audit, qui ont été soumis pour approbation à l'assemblée.

Le Rapport des Administrateurs restera annexé au présent acte afin d'être enregistré.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille huit cents Euros (1.800,-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56365. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011337/440.

(120013017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Turam Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015068/10.

(120017111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

United Bargain Société de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.035.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2012 les mandats des administrateurs Monsieur Guy BAUMANN, Monsieur Olivier LECLIPTEUR et Madame Marie BOURLOND, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Luxembourg, le 30.01.2012.

Pour: UNITED BARGAIN SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lucile Wernert / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012015070/17.

(120017628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.